MAIRIE DES LILAS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 04 OCTOBRE. 2023

MAIRIE DES LILAS

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 OCTOBRE 2023

ORDRE DU JOUR

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 JUILLET 2023
DÉSIGNATION D'UN.E SECRÉTAIRE DE SÉANCE
COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATION

PARTIE I.
LES DÉLIBÉRATIONS 1 A 10 FONT L'OBJET D'UNE PRÉSENTATION ET DONNENT LIEU A DES ÉCHANGES

1. CONCESSION DE MOBILIER URBAIN : CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE
2. ADOPTION DU RÈGLEMENT INTERNE RELATIF A L'UTILISATION DES VÉHICULES DE SERVICE
3. ADHÉSION AU RÉSEAU DES « VILLES AMIES DES AINES »
4. CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN PLACE DE RESAD (RÉUNION D'ÉVALUATION DES SITUATIONS D'ADULTES EN DIFFICULTÉ)
5. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES VILLES DU TERRITOIRE D'EST ENSEMBLE DE LA BILLETTERIE OUVERTE POUR LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024
6. DROIT D'ENTRÉE TENNIS ET PADEL ET MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL
7. INTÉGRATION DE LA VILLE DE ROMAINVILLE A LA SPL UNIGEO
8. INSTAURATION D'UNE TAXE DE SÉJOUR
9. DÉNOMINATION D'UNE PLACE MARIE TRINTIGNANT
10. AIDE EXCEPTIONNELLE D'URGENCE AUX VICTIMES DU SÉISME AU MAROC ET DES INONDATIONS EN LYBIE

PARTIE II.
IL EST PROPOSÉ DE VOTER LES DÉLIBÉRATIONS 11 À 24 SANS PRÉSENTATION NI ÉCHANGES, SAUF DEMANDE D'INTERVENTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL.

DIRECTION DES FINANCES
11. PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
12. AVENANT A LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICES ENTRE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL EST ENSEMBLE ET LA COMMUNE DES LILAS - ANNÉES 2021 A 2023
13. TABLEAU DES EFFECTIFS
14. PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE – VOLET PRÉVOYANCE. CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE

DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DE LA PRÉVENTION
15. AVENANT 2 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL EST ENSEMBLE, LA VILLE DE ROMAINVILLE ET LA VILLE DES LILAS, DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN RÉGIONAL D'INSERTION POUR LA JEUNESSE (PRIJ)

DIRECTION DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
16. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2023 A L'ASSOCIATION EST EN JEUX

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES
17. TARIFS DU FESTIVAL DU FILM FÉMINISTE

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENFANCE

18. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT SUR LA SUBVENTION AU BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR (BAFA) ET AU BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR (BAFD) ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE SAINT-DENIS ET LA VILLE DES LILAS
19. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT SUR LE PILOTAGE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE PAR LE CHARGÉ DE PROJET TERRITORIAL ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE SAINT-DENIS ET LA VILLE DES LILAS

DIRECTION DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

20. ADOPTION DE L'AVENANT N°1 DE LA CONVENTION COMMUNALE DE COORDINATION ENTRE LA POLICE NATIONALE ET LA POLICE MUNICIPALE DES LILAS

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA PRÉVENTION

21. ADOPTION DE LA CONVENTION DE RÉSERVATION DE DEUX LOGEMENTS DANS UNE OPÉRATION D'ACQUISITION / AMÉLIORATION DU BAILLEUR SOCIAL IMMOBILIÈRE 3F AU 136 RUE MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY 93260 LES LILAS

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES

22. ADOPTION DE LA CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATIONS ENTRE LA VILLE DES LILAS ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL EST ENSEMBLE RELATIVE A L'AMÉNAGEMENT DU TRONÇON DÉMONSTRATEUR DU GRAND CHEMIN
23. AVIS DE LA VILLE DES LILAS SUR LE RLPI ARRÊTÉ PAR L'EPT EST ENSEMBLE
24. MODIFICATIONS DE LA CONVENTION DE COOPÉRATION ENTRE LA VILLE DES LILAS ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL EST ENSEMBLE RELATIVE À LA MISE EN APPLICATION DU « PLAN ARBRES » D'EST ENSEMBLE

(La séance est ouverte à 19h sous la présidence de Monsieur BENHAROUS, Maire de la Ville des Lilas).

Monsieur BENHAROUS.- Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Je sens bien que l'ambiance est à la rentrée, mais il va nous falloir trouver une ambiance plus studieuse. Je vous propose de débuter nos travaux en vous souhaitant à toutes et à tous la bienvenue pour notre première séance du Conseil municipal depuis la rentrée scolaire. J'espère que chacune et chacun a passé un bel été, que toutes et tous êtes en pleine forme pour attaquer cette nouvelle année scolaire. Je profite que les derniers d'entre nous vont arriver dans les minutes qui viennent pour saluer celles et ceux qui suivent notre séance et notre Conseil depuis le public ou via Internet.

Je vais donc commencer par l'appel des présents.

Monsieur BENHAROUS : présent.
Monsieur CISINSKI : présent.
Madame DA SILVA : présente.
Monsieur PAQUIS : présent.
Madame BETEMPS : absente excusée, pouvoir à Monsieur BILLOUET.
Monsieur GUIRAUD : présent.
Madame NIANG : présente.
Monsieur PRIMAULT : absent excusé, pouvoir à Monsieur DOUXAMI.
Madame DJERBOUA : absente excusée, pouvoir à Madame GAUDUBOIS.
Monsieur LAFEUILLE : présent.
Madame LEBAS : présente.
Monsieur LAGRANGE : présent.
Monsieur BAC : présent.
Madame GAUDUBOIS : présente.
Monsieur BILLOUET : présent.
Monsieur CARROUER : absent excusé, pouvoir à Madame LEBAS.
Madame FERRANDON : présente.
Monsieur LE PONTOIS : présent.
Madame YAHIAOUI : présente.
Madame ANGEL : présente.
Madame GIFFARD : présente.
Monsieur DOUXAMI : présent.
Madame BERREBI : présente.
Madame PUPIER : absente excusée, pouvoir à Monsieur PAQUIS.
Madame CANABATE : absente excusée, pouvoir à Madame GIFFARD.
Monsieur BERNSTEIN : présent.
Monsieur GOLDBERG : absent excusé, pouvoir à Madame AGUILERA-TORRES.
Madame AGUILERA-TORRES : présente.
Madame BERCERON : absente.
Madame BARBET : absente.
Monsieur VIVANTE : absent.
Monsieur ZILBERG : absent.
Madame SARRE : absente excusée, pouvoir à Madame BERTHOUMIEUX.
Madame BERTHOUMIEUX : présente.
Monsieur DURANT : absent.

Le quorum étant atteint, nous pouvons démarrer notre ordre du jour.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DE LA SÉANCE DU 05 JUILLET 2023.

Il nous faut commencer par l'adoption du compte rendu de notre séance du Conseil municipal du 5 juillet dernier. Vous avez reçu ce compte rendu. Est-ce qu'il appelle des commentaires, des demandes de modifications de la part de quiconque ? Visiblement, ce n'est pas le cas.
On peut donc considérer que **ce compte rendu est adopté.**

DESIGNATION D'UN·E SECRETAIRE DE SEANCE

Il nous faut désigner un secrétaire de séance. Après avoir longuement réfléchi, il nous a semblé que Patrick BILLOUET était le candidat parfait pour exercer ce secrétariat de séance.

Est-ce que tout le monde est d'accord pour que cette candidature soit retenue ? Elle fait l'unanimité, comme toujours avec Patrick. Merci Patrick d'accepter cette charge.

COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATION

Il me faut rendre compte des décisions que j'ai été amené à prendre depuis notre dernière séance du conseil municipal en vertu des pouvoirs qui m'ont été conférés lors de notre Conseil municipal d'installation. Vous avez toutes et tous reçu l'ensemble de ces décisions. Est-ce que telle ou telle de ces décisions appelle une demande de précisions, d'explications ? Visiblement non. Le Conseil a donc été informé des décisions que j'ai prises en notre nom à tous depuis notre dernière séance du Conseil municipal.

POINT D'INFORMATION

Un point d'information, mes chers collègues, en préambule de notre Conseil, très bref, concernant ce qui fait l'actualité de notre ville depuis quelques jours, à savoir le nouveau marché de collecte des déchets, puisqu'il est entré en vigueur le 2 octobre, c'est-à-dire avant-hier. Vous le savez, cette compétence relève désormais d'Est Ensemble, qui a travaillé avec les villes pour définir les contours de ce nouveau marché, puisque le précédent arrivait à terme. Unanimement, l'ensemble des neuf villes et d'Est Ensemble, nous nous sommes fixés un double objectif qui était à la fois de gagner en simplicité et en efficacité dans l'organisation de la collecte, mais aussi d'utiliser le levier de la collecte des déchets pour être plus vertueux, en incitant à produire moins de déchets et en les valorisant mieux.
Cela se traduit par quelques changements, notamment aux Lilas. Des choses ne changent pas aux Lilas, mais peuvent changer dans d'autres villes, notamment le ramassage des encombrants, qui est généralisé le lundi matin sur l'ensemble des neuf villes, ce qui était déjà le cas aux Lilas. Par contre, il y a quelques changements aux Lilas qui sont importants : le ramassage des conteneurs se fait désormais le matin (c'est une demande que nous avions de manière récurrente pour éviter que les conteneurs ne restent sur le trottoir de longues périodes de la journée. Désormais, chacun devra sortir ses conteneurs la veille au soir, tard ou le matin tôt et les rentrer après la collecte, c'est-à-dire en fin de matinée ou en début d'après-midi), la réduction de la fréquence du ramassage des ordures ménagères, ce qu'on appelle le tout-venant, mais en contrepartie, l'intensification de la collecte des emballages et des déchets recyclables, l'extension de la collecte des déchets végétaux et la mise en place prochainement et progressivement de la collecte des déchets alimentaires par des points d'apports volontaires qui vont petit à petit apparaître un peu partout dans nos espaces publics.
Évidemment, l'ensemble de ces nouveautés, cumulées au fait que l'appel d'offres a désigné un nouveau prestataire (puisqu'il y en avait un précédemment et un nouveau qui arrive désormais sur le territoire de la ville et qui a sans doute besoin, lui et ses équipes, d'un peu de temps pour bien connaître le territoire communal) exigent une période d'adaptation dans laquelle nous nous trouvons. Avec les élus qui ont beaucoup travaillé sur ce sujet, notamment Christophe PAQUIS, avec les services de la ville, nous sommes à l'écoute de l'ensemble des remontées qui nous sont faites pour repérer tel dysfonctionnement ici, telle chose à modifier par là. Et nous sommes évidemment à l'écoute de tout cela pour le faire remonter à Est Ensemble, et petit à petit, améliorer les choses de manière à trouver la vitesse de croisière.
Je ne sais pas si ce point d'information appelle des questions. S'il y a des questions, c'est Monsieur PAQUIS qui répondra puisque c'est lui le grand spécialiste de la collecte des déchets aux Lilas. En tout cas, on se fixe cet objectif d'utiliser ce levier, comme plein d'autres, pour aller vers la transition écologique et agir sur nos déchets, produire moins de déchets, les valoriser mieux. C'est un élément important de cette transition écologique.

S'il n'y a pas de question sur le sujet, je vais donc, mes chers collègues, avant d'entamer nos travaux, rendre hommage à plusieurs personnalités Lilasiennes ou des Lilas, qui nous ont quittés cet été ou ces dernières semaines.

Par ordre chronologique de disparition, je commencerai par Josiane MARC qui nous a quittés le 11 juillet dernier brutalement. Josiane était une figure de la résidence Voltaire. Je suis sûr que toutes et tous, peut-être même parfois sans connaître son nom, vous l'aviez croisée. Elle vivait à la résidence Voltaire depuis 2017, mais plus globalement, elle était une figure du quartier des Sentes et une figure des Lilas. Josiane était joyeuse, toujours partante pour participer à toute une série d'activités, pour de nouvelles découvertes. Elle participait d'ailleurs volontiers à de très nombreuses manifestations Lilasiennes. Elle s'impliquait dans la vie de la commune, notamment par la tenue de bureaux de vote. Elle avait un caractère fort, mais qu'elle tempérait par une très grande humanité. Elle va laisser un grand vide à celles et ceux qui la connaissaient, notamment aux résidents de la résidence Voltaire qui l'ont côtoyée pendant de nombreuses années. Le 29 juillet, nous étions quelques-uns à ses

obsèques et j'ai présenté, en mon nom et en notre nom à tous, nos condoléances à sa famille et à ses proches.

Quelques mots d'hommage également à Thierry LAMUSAT qui nous a quittés jeune, très jeune, le 15 juillet dernier, puisqu'il avait 42 ans. Lui aussi est parti très brutalement, trop brutalement. C'était un Lilasien de naissance, une figure du quartier des Sentes où beaucoup le connaissaient parce qu'il travaillait dans un restaurant. Il a donc servi des pizzas à des tas d'habitants du quartier. Il était connu pour sa discrétion, pour sa gentillesse, pour son caractère serviable qui en faisait quelqu'un de très, très apprécié. Son décès a suscité une vraie émotion parmi ses voisins et dans tout le quartier des Sentes. À son épouse Zahia, que nous connaissons bien aux Lilas, à ses enfants, à sa famille, à ses proches, je veux dire que nous les assurons de nos plus chaleureuses pensées.

Pierrette ROULOIS était une Lilasienne de toujours. Elle est née aux Lilas en 1935 et c'est aux Lilas qu'elle a passé la totalité de sa vie, notamment rue Romain Rolland. Elle était une des figures de cette rue Romain Rolland. Elle était également une participante enjouée des activités proposées par le club des Hortensias que Valérie LEBAS connaît bien. Elle avait été un des piliers jusqu'il y a quelques années de la chorale des Hortensias. Elle était très appréciée aussi au pôle Seniors. D'ailleurs, ses aides à domicile l'aimaient beaucoup et ont été très peinées par son décès. Elles avaient été les unes et les autres, les unes pour beaucoup, sous le charme de la grandeur d'âme et de l'immense gentillesse de Pierrette. Elle nous a quittés le 20 août dernier. Elle repose désormais au cimetière des Lilas. Avec d'autres élus, nous nous sommes rendus à la cérémonie funéraire qui s'est tenue à l'église à l'église Notre-Dame du Rosaire. Nous avons présenté nos condoléances à sa famille et à ses proches.

Clarisse CASSUTO BOUGUERN nous a quittés le 27 août dernier. Son décès a suscité une très vive émotion puisque Clarisse n'était âgée que de 27 ans. Elle était atteinte de mucoviscidose depuis sa naissance, une maladie qu'elle affrontait avec un immense courage et qu'elle combattait pied à pied puisqu'elle avait subi une greffe de poumons il y a quelques années. C'était une Lilasienne de toujours. Clarisse avait mené ses études dans notre ville. Elle y avait obtenu son baccalauréat. Elle avait ensuite entamé des études de vétérinaire qu'elle avait dû mettre entre parenthèses du fait de son état de santé. Elle avait aussi travaillé aux Lilas, au service périscolaire comme animatrice où elle s'était forgé de solides amitiés. Elle a laissé un souvenir très positif. Malgré la maladie, elle croquait la vie à pleines dents. La maladie a malheureusement fini par triompher de son optimisme et de son courage. À sa maman Stéphanie, à sa famille, notamment à sa tante Sabine pour laquelle j'ai une pensée particulière ce soir, à ses proches, nous présentons évidemment toutes et tous nos condoléances très attristées.

Isabelle ILLY nous a quittés elle aussi, brutalement et elle aussi bien jeune, à 67 ans le 5 septembre dernier. Isabelle était née à Strasbourg et elle était devenue une Lilasienne impliquée puisqu'elle présidait une de nos très belles associations qui est le Réseau d'échanges réciproques de savoirs, depuis plusieurs années. La raison d'être de cette association correspondait d'ailleurs parfaitement à la personnalité d'Isabelle, très généreuse, très altruiste puisque cette association vise à échanger des savoirs et des compétences entre Lilasiennes et Lilasiens, sans contrepartie ni rémunération, mais simplement pour le plaisir de partager des savoirs, des compétences que les uns et les autres on peut avoir et qu'on aime diffuser. Chaque année, Isabelle était la chef d'orchestre d'une très belle manifestation que le réseau organisait, baptisée « Savoirs en fête » . Partout dans Les Lilas, les bénévoles proposaient de se familiariser avec de nouvelles activités, de se forger de nouvelles compétences, de découvrir de nouvelles passions. Ils étaient très nombreux à participer à ce beau moment. Avec Nathalie BETEMPS, nous étions présents à ses obsèques qui ont réuni une foule très nombreuse au cimetière des Lilas et nous avons présenté nos sincères condoléances à ses enfants et à sa famille. Une famille durement éprouvée puisque quelques jours après le décès d'Isabelle, c'est son mari, Alain, qui nous a quittés des suites d'une longue maladie. Pour la famille, cela a été évidemment deux nouvelles extrêmement difficiles.

Un mot d'hommage également pour Sophie PETITEAU que peut-être certains d'entre vous connaissaient sous le nom de son mari, Sophie BEDIN qui nous a quittés le 13 septembre dernier, elle aussi très jeune, à 59 ans. Sophie et son mari se sont installés aux Lilas en 2000 et sont rapidement devenus des figures du quartier de L'Avenir, très impliqués dans la gestion de leur immeuble au service des autres, mais aussi à l'origine de la création de cette association qui s'appelle Fort Avenir qui vise à créer du lien et à animer le quartier de L'Avenir. Sophie avait une personnalité forte mais extrêmement attachante, avec un caractère forgé par des valeurs avec lesquelles elle ne transigeait pas. Elle était notamment très attachée à la justice sociale puisqu'elle avait été une des premières, dans les années 1980, à travailler dans ce qu'on appelait à l'époque le développement social des quartiers, le travail social. À l'époque, elle travaillait à Sartrouville, puis elle a travaillé dans d'autres villes de banlieue, notamment à Pantin. Elle a été inhumée en province, mais j'ai

présenté en mon nom et en notre nom à toutes et à tous, nos sincères condoléances à son mari Richard que nous assurons de notre réelle affection.

Mes chers collègues, je ne saurais terminer cette série trop longue d'hommages sans avoir une pensée pour les victimes des deux terribles catastrophes naturelles qui ont frappé notre planète ces dernières semaines. Le Maroc d'abord, où un tremblement de terre a frappé le 8 septembre dernier, causant plus de 2000 victimes et des milliers de blessés. Et quelques jours plus tard, c'est la Libye qui a été meurtrie par des inondations dramatiques, puisque le bilan s'élève aujourd'hui à au moins 3 800 morts, 7 000 blessés, 30 000 personnes déplacées et contraintes de quitter leur région d'origine. Nous aurons l'occasion de revenir sur ces catastrophes tout à l'heure. Je vous proposerai de voter une subvention pour contribuer à alléger la peine des victimes et contribuer à la reconstruction de ces deux pays dévastés. Mais je voulais dès le début de notre séance, avoir une pensée pour celles et ceux qui ont perdu la vie ou qui déplorent et souffrent la perte d'un être cher dans ces deux catastrophes.

Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, je vous propose, en hommage à Josiane MARC, Thierry LAMUSAT, Pierrette ROULOIS, Clarisse CASSUTO BOUGUERN, Isabelle ILLY, Sophie PETITEAU et en ayant une pensée pour les victimes des catastrophes ayant frappé le Maroc et la Libye d'observer un moment de recueillement.

[MINUTE DE SILENCE]

Si vous me le permettez, mes chers collègues, avant de suspendre la séance pour évoquer un sujet relatif à l'éducation, notamment aux Lilas, je voudrais d'un mot également évoquer le drame terrible qui se joue depuis quelques semaines désormais dans cette région qu'on appelle le Haut-Karabagh. Vous le savez, notre ville est riche et forte de sa belle et dynamique communauté arménienne à laquelle j'exprime, j'imagine en notre nom à toutes et tous, notre solidarité au regard des exactions que subissent les Arméniens de cette région. Notre ville a un lien privilégié avec l'Arménie. Nous sommes une des rares villes à compter une place nommée en hommage aux victimes du génocide arménien, qui a été le premier génocide de l'histoire du XX^{e} siècle. Et puis, nous avons l'honneur d'accueillir chaque année la cérémonie départementale qui commémore ce génocide arménien, en présence souvent de l'ambassadeur ou de l'ambassadrice d'Arménie. Aujourd'hui, ce n'est rien moins qu'une entreprise d'épuration ethnique qui se déroule dans cette région du Haut-Karabagh qui a déjà entraîné l'exode forcé de dizaines de milliers d'Arméniens et d'Arméniens, et fait de nombreuses victimes. Face à une telle situation, à de telles souffrances, à de telles horreurs, la communauté internationale ne peut et ne doit ni rester silencieuse, ni rester inactive. J'espère vivement qu'elle agira pour que cessent ces atrocités et que revienne la paix le plus rapidement.

Je vais donc maintenant suspendre la séance, comme nous avons l'habitude de procéder ainsi depuis plusieurs mois, pour prendre le temps, au cœur de notre séance du Conseil municipal (qui a été rejointe depuis que je l'ai ouverte par Hélène BERTHOUMIEUX dont je salue l'arrivée, et Gaëlle GIFFARD qui se trouve à ma droite), d'aborder un temps d'échange plus libre et moins formel sur un sujet important de la vie de notre ville.

[SUSPENSION DE SÉANCE]

.....

Je vais donc reprendre la séance de notre Conseil municipal et pouvoir entamer l'étude de notre ordre du jour, en deux parties, vous en avez l'habitude maintenant. Un premier lot de délibérations va vous être présenté et éventuellement débattues avant que nous les mettions vote, puis une deuxième série de délibérations plus techniques, plus habituelles, que nous passerons en présentation accélérée.

PARTIE I. LES DELIBERATIONS 1 A 6 FONT L'OBJET D'UNE PRESENTATION ET DONNENT LIEU A DES ECHANGES.

1. CONCESSION DE MOBILIER URBAIN : CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE.

Le premier point à l'ordre du jour évoque la concession de mobilier urbain, le choix de l'attributaire. Avant de donner la parole à Christophe PAQUIS, qui va nous présenter remarquablement cette délibération, comme il en a l'habitude, dire que c'est une délibération importante. Au travers du mobilier urbain, on parle aussi de la place de la publicité dans notre ville, le mobilier urbain portant l'essentiel de la publicité qui se trouve dans nos espaces publics.
Je remercie vraiment celles et ceux qui ont œuvré pour parvenir au résultat qui vous est présenté ce soir, évidemment Christophe, mais je pense aussi à la direction de la communication, à Thomas

MASSOT, directeur général adjoint, les affaires juridiques. Pourquoi j'insiste, c'est parce qu'il nous fallait renouveler un marché et que dans le cadre du renouvellement de marché, on s'était fixé trois objectifs en se disant qu'on n'arriverait jamais à les atteindre, en tout cas les trois. Le premier est la réduction de la place de la publicité dans nos espaces publics, sujet auquel on tenait. La deuxième est la modernisation de notre mobilier urbain, qui est parfois un peu un peu vétuste, un peu ancien. Je pense à nos panneaux d'expression libre ou d'affichage des informations municipales qui sont un peu, un peu datés. Et puis, c'est d'obtenir une situation plus avantageuse pour les finances communales et obtenir une redevance que nous n'avions pas dans le marché précédent. Je sais, je suis en train de dire tout ce que tu voulais dire Christophe, j'en suis désolé par avance. Ces trois objectifs étaient vraiment cumulatifs et on se demandait si on allait réussir à remplir les trois. On a réussi à obtenir ce résultat. Ce n'était pas sans difficulté – il a fallu passer par des étapes un peu complexes juridiquement – , et ne pas se laisser impressionner par des prestataires qui se sentent parfois un peu tout puissants. Mais le travail a été fait par les élus et par les services. Je les en remercie et je suis content du résultat auquel on arrive. Christophe, débrouille-toi maintenant pour dire autre chose que ce que je viens de vous dire.

Monsieur PAQUIS.- Merci Monsieur le Maire. Effectivement, on a réussi, non pas sans mal, c'est un peu rock'n'roll, mais c'est fait. La Ville souhaitait réduire la publicité, donc dans le marché, la suppression des surfaces publicitaires les plus importantes, les panneaux quatre par trois. On voulait renouveler notre mobilier urbain. Pour information, on a 109 pièces de mobilier urbain qui comprennent aussi bien les abribus, les voyageurs, les panneaux d'affichage libre, le totem d'entrée de ville et les panneaux d'affichage publicitaires sur le mobilier urbain ou autres.
On voulait une redevance, comme l'a expliqué Monsieur le Maire, Je crois que cela a été la chose la plus dure, d'obtenir la redevance. On avait lancé un premier appel d'offres en mars 2023, où il n'y a eu qu'un candidat qui a répondu et qui, malheureusement, ne respectait pas les critères demandés dans le cahier des charges, et donc on a déclaré infructueux. puis, on a relancé et deux sociétés ont candidaté, qui ont été aptes et validées par la CDSP (Commission de délégation de service public). Ces deux candidats étaient Decaux, l'actuel délégataire du marché, et Girod Médias. Peut-être que le prestataire actuel n'a pas bien compris notre commande et on va désigner Girod Médias qui remplace au fur et à mesure tout notre matériel, et, comme l'a dit Monsieur le Maire, va nous donner une redevance. Il propose 26 000 € par an pour une durée de douze ans. C'est donc une très bonne nouvelle. Il y avait une option sur quinze ans qu'on a écartée. les conditions de financement au bout de douze ans, des ratios mathématiques liés au chiffre d'affaires et autres, cela devenait très compliqué. Et je ne sais pas qui est capable de savoir comment cela va se passer dans une quinzaine d'années. Mais bon, on est très heureux.
Je remercie les services qui ont fait un super boulot, qui ont recommencé deux fois, trois fois, qui ont vraiment blindé le marché. On a fait appel à la Commission de la concurrence de la préfecture, qui est venue et qui s'intéresse à ces marchés de renouvellement de mobilier urbain et publicitaire. on a été conseillés, bien encadrés et on récupère 26 000 € par an.

Monsieur BENHAROUS.- Merci Christophe. Petit élément de précision, quand on passe des marchés, c'est rarement sur des périodes aussi longues. Douze ans, c'est une période longue et encore, on a écarté l'hypothèse à quinze ans. C'est simplement parce que dans ce marché, il est prévu le renouvellement de l'ensemble de notre mobilier urbain (abribus, panneaux, etc.), et pour qu'un prestataire, quel qu'il soit, puisse rentabiliser cet investissement, il fallait une période relativement longue. voilà pourquoi cette durée un peu inhabituelle par rapport aux contrats que l'on passe par ailleurs.

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur cette délibération ? Je vais la mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?
Elle est donc adoptée à l'unanimité.
Je vous en remercie.

Je passe la parole à Arnold BAC pour la délibération suivante qui consiste à adopter un règlement interne sur l'utilisation des véhicules de service pour la Ville des Lilas.

2. ADOPTION DU RÈGLEMENT INTERNE RELATIF A L'UTILISATION DES VÉHICULES DE SERVICE

Monsieur BAC.- Merci Monsieur le Maire. Une réglementation réunit dans un document unique qui constitue la référence pour l'utilisation des véhicules, tel est l'objet du règlement interne relatif à l'utilisation des véhicules de service qui est proposé à votre adoption.
Ce document fait connaître les modalités d'utilisation de la flotte automobile municipale, leur mise en œuvre permettant une optimisation de la gestion des véhicules, avec l'objectif de réduire progressivement le nombre pour privilégier d'autres mobilités.

Ce document définit les conditions d'utilisation et les obligations de chacun. L'ensemble des dispositions de ce document rappelle les règles essentielles en matière d'utilisation d'un véhicule et offre un cadre protecteur pour les agents. Il attire volontairement l'attention sur les risques que pourrait courir un conducteur qui ne respecte pas les règles.
Il vous est demandé, chers collègues, d'adopter ce règlement interne. Merci de votre attention.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup de cette présentation. Effectivement, là encore, un triple objectif avec ce règlement :
- Un objectif de respect de la réglementation. On doit avoir ce type de règlement, il est normal qu'on l'adopte.
- Un objectif de transparence qui est important. Il est normal qu'il puisse y avoir une vérification de combien de véhicules municipaux nous possédons qui les utilisent, à quoi ils servent qu'il puisse y avoir un contrôle, cela me paraît légitime.
- Un objectif de transition écologique, puisque l'objectif est petit à petit de pouvoir constater avec des éléments précis le recul de notre flotte automobile et le fait de privilégier d'autres modes de mobilité pour les agents de la Ville.
C'est un travail qu'on avait demandé aux services il y a plusieurs mois maintenant avec Arnold. Je remercie notamment la Direction générale qui a travaillé pour produire ce règlement qui nous permettra d'atteindre ce triple objectif.
Y a-t-il une demande de prise de parole sur cette délibération ?
Je la mets aux voix également.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?
Elle est adoptée à l'unanimité.
Je vous en remercie.

Je passe la parole à Valérie LEBAS qui va nous permettre, si vous en êtes d'accord, d'adhérer au réseau des « Villes amies des aînés ».

3. ADHÉSION AU RÉSEAU DES « VILLES AMIES DES AINES »

Madame LEBAS.- Merci Monsieur le Maire. Face à la nécessité des collectivités de s'interroger sur le vieillissement de leur population, l'OMS lance l'initiative mondiale de la création d'un réseau des « Villes amies des aînés ».
L'objectif est d'adapter notre territoire à une population senior plus nombreuse et d'améliorer ses conditions d'épanouissement. Cette association sans but lucratif a pour but de développer au niveau francophone la démarche initiée par le réseau mondial des « Villes amies des aînés » de l'OMS, d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre du projet, valoriser leurs initiatives, et permettre également de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les adhérents.
La Ville des Lilas, qui a toujours pris un soin particulier de ses résidents les plus âgés, souhaite participer à cette dynamique et adhérer à ce réseau. Cette adhésion engage la Ville à mettre en œuvre les principes fondamentaux du réseau.
Le montant de la cotisation est déterminé en fonction de la population municipale. Elle s'élève donc à 600 € pour la Ville des Lilas en 2023.
La ville doit désigner un ou une représentant(e) titulaire ainsi qu'un ou une suppléante.
Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la Ville des Lilas au réseau francophone des « Villes amies des aînés », ainsi qu'au réseau mondial des « Villes amies des aînés » de l'OMS, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte de l'association.

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup Valérie. En complément, Valérie l'a dit, si vous nous y autorisez par votre vote, on signera officiellement dans les jours à venir puisque nous sommes dans la « Semaine bleue », qui met à l'honneur nos Seniors et nos aînés. Et puis, Valérie l'a dit aussi, nous devons désigner deux élus pour représenter la ville au sein de ce réseau. Évidemment, Valérie est tout indiquée pour être la représentante titulaire et comme elle travaille souvent en binôme sur ce sujet avec Patrick CARROUER, on propose que Patrick la supplée si cela devait être nécessaire.
Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Je la mets aux voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?
Elle est adoptée à l'unanimité.
Je vous en remercie.

Valérie toujours, pour nous parler d'un outil important dont nous souhaitons nous doter. C'est la mise en place de ce qu'on appelle les « RESAD », réunions d'évaluation des situations d'adultes en difficulté.

4. CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN PLACE DE RESAD (RÉUNION D'ÉVALUATION DES SITUATIONS D'ADULTES EN DIFFICULTÉ)

Monsieur LEBAS.- Merci Monsieur le Maire. La mise en place des réseaux est un des volets issus d'un processus de concertation entamé en 2004 par la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales de la Seine-Saint-Denis entre les champs de la santé mentale et l'action sociale auprès des acteurs sanitaires et sociaux du département.
Les professionnels du terrain sont souvent confrontés à des situations dans lesquelles les personnes cumulent soucis de santé, grande précarité sociale et rupture de toutes sortes de liens sociaux. En 2018, 24 dispositifs de type RESAD étaient constitués sur les 40 communes de Seine-Saint-Denis. C'est pourquoi la Ville des Lilas, en lien avec les partenaires du CMS, du CCAS, du Centre médico-psychologique et du service social départemental, a décidé d'institutionnaliser les réunions existantes en RESAD.
Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la convention de partenariat mettant en place les RESAD et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Monsieur BENHAROUS.- Ce sont des sujets qu'on explore déjà depuis un moment, que ce soit les situations sociales très compliquées au travers du CCAS, la santé mentale (avec Guillaume LAFEUILLE et Lisa YAHIAOUI, nous avons créé au sein de notre CLSPD un groupe de travail spécifique sur les questions de santé mentale parce qu'on sent bien que ce sont des sujets de plus en plus importants). C'est un outil que les professionnels ont demandé pour pouvoir échanger des informations dans un cadre sécurisé, puisqu'on parle souvent de situations individuelles. C'est l'objet de ces réunions qui pourront désormais se tenir avec un cadre tel qu'il a été défini dans la délibération présentée.
Y a-t-il des demandes d'intervention, des questions sur cette délibération ?

Madame BERTHOUMIEUX : Vous avez partiellement répondu, mais je n'arrivais pas très bien à comprendre ce que voulait dire « institutionnaliser » ces réunions et ce que cela permettait qui n'était pas possible avant. Je ne comprenais pas très bien ce qui bloquait avant et qui ferait que on pourrait plus aider ces personnes ?

Monsieur BENHAROUS.- Rien ne bloquait véritablement et on pouvait mener ce travail. Je crois qu'il était important, lorsqu'on parle de situations individuelles, d'avoir un cadre qui dépasse le cadre de ce que l'on peut expérimenter aux Lilas. Les RESAD n'existaient pas aux Lilas, mais dans de très nombreuses collectivités. Ils permettent de sécuriser complètement, notamment l'échange d'informations entre professionnels garantissent que les informations ne sortiront pas. On parle de situations privées, donc il est normal d'avoir ce cadre qui permet de garantir parfaitement que les professionnels autour de la table sont habilités à évoquer ces situations individuelles et garantissent par leurs fonctions qu'il n'y aura pas d'informations qui sortiront d'un cadre où elles ne doivent pas sortir.

S'il n'y a pas d'autre question, je mets aux voix cette délibération.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?
Elle est adoptée à l'unanimité.
Je vous en remercie.

Je passe la parole à Richard qui va évoquer une convention de mise à disposition des villes du territoire d'Est Ensemble de la billetterie pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

5. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES VILLES DU TERRITOIRE D'EST ENSEMBLE DE LA BILLETTERIE OUVERTE POUR LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024

Monsieur LE PONTOIS : Merci Monsieur le Maire. Dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, Est Ensemble a eu la possibilité d'accéder à une billetterie prioritaire dite « Territoire Paris 2024 ». Ce droit de priorité a été accordé pour les billets les plus accessibles à 24 € pour les Jeux olympiques et 15 € pour les Paralympiques. Est Ensemble a proposé d'acquérir des places, pour le compte des villes, au titre de « Territoire Paris 2024 », visant normalement à la majorité des publics que seront les jeunes, les bénévoles du mouvement sportif, les agents, etc., conformément à l'ambition affirmée d'ouvrir grand les Jeux.
La Ville des Lilas, soucieuse de permettre aux jeunes et aux sportifs de la commune de participer à cet événement, a affirmé son souhait de s'associer au programme de billetterie d'Est Ensemble. On a commandé des billets auprès d'Est Ensemble. Je ne vais pas décrire toutes les sessions, des places pour onze disciplines seront achetées. Nous avons vraiment fait attention à la fois des disciplines et des sessions féminines et des sessions masculines. Au total, 291 billets ont été acquis par la Ville

des Lilas par l'intermédiaire d'Est Ensemble, pour 7 224 €, somme à rembourser à Est Ensemble au second semestre 2023 et au plus tard le 31 mai 2024.

Monsieur BENHAROUS.- Merci Richard. Juste dire qu'on n'ignore pas que les Jeux Olympiques font débat et qu'il peut y avoir des interrogations sur le bien-fondé de l'organisation des Jeux Olympiques. Il se trouve que nous sommes partis du principe que ces Jeux olympiques allaient avoir lieu et qu'il nous paraissait insupportable d'imaginer que les jeunes des Lilas, de la Seine-Saint-Denis de manière plus générale, soient exclus d'un événement qui se déroule chez eux à leur porte, parce que les prix des billets étaient tels qu'ils ne pourraient pas y avoir accès. C'est la raison pour laquelle il nous a paru légitime. On a aussi un autre dispositif, avec la Métropole du Grand Paris, d'acquérir autant de places qu'on le pouvait. En réalité, on avait demandé davantage, mais il y a des règles de Paris 2024 qu'on ne maîtrise pas très bien, on n'a pas tout compris. Mais l'idée est que ces places puissent servir aux enfants qui seront accueillis, par exemple au service jeunesse, aux accueils périscolaires. On en donnera évidemment aux jeunes suivis par le Secours populaire, par exemple pendant la période estivale, permettre à nos associations sportives aussi, notamment aux bénévoles qui, toute l'année, font un travail absolument remarquable et qui peuvent aussi en profiter, s'ils sont présents.
On est contents de ce travail qu'on a pu mener avec Est Ensemble. Je remercie Richard et le service des sports. Cela permettra à nos jeunes, ou moins jeunes d'ailleurs, de pouvoir quand même un peu participer en dehors d'un écran de télé aux Jeux Olympiques. Et puis, on pourra y participer physiquement puisque la flamme traversera Les Lilas et qu'on accompagnera le passage de la flamme pendant le kilomètre où elle traversera le territoire communal.
Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce sujet ? Je n'ai pas vu dans quel ordre, Martin d'abord et Liliane après.

Monsieur DOUXAMI : Je trouve cela extraordinairement scandaleux. Je me permets de le dire ce soir. Déjà, que l'on soit obligé de payer ces places alors que c'est la Seine-Saint-Denis qui prend tous les efforts pour ces Jeux Olympiques. La moindre des choses est que l'État ou le Comité d'organisation offre des places pour les jeunes de Seine-Saint-Denis. Après, je comprends tout à fait qu'on achète ces billets puisqu'il n'est pas question que nos jeunes n'en profitent pas. C'est pour cela que je voulais vous annoncer que je ne participerai pas au vote de cette résolution. Merci.

Madame GAUDUBOIS : Un complément d'information. Il est stipulé dans la note que les billets aux Paralympiques seront de 15 €. J'ai mal compris le libellé des disciplines, mais je ne vois pas de billets à 15 €. Est-ce qu'il y a des épreuves paralympiques dans ces billets ?

Monsieur BENHAROUS.- Oui, il y aura des épreuves paralympiques, mais simplement on prendra moins de place pour une raison toute simple. L'idée c'est de pouvoir offrir ces billets à nos jeunes, les Jeux olympiques ont lieu pendant une période de vacances scolaires, donc nos jeunes sont pour une partie en vacances et libres, alors que les Jeux paralympiques ont lieu pendant une période scolaire et donc on ne peut pas les sortir de l'école. Je laisse Richard répondre plus précisément s'il le souhaite, il y a des billets pour les Jeux paralympiques. Richard tu veux compléter ?

Monsieur LE PONTOIS : Effectivement, dans la délibération, on ne parle pas des Paralympiques parce que les Paralympiques, c'est une autre billetterie et les places ne sont pas encore attribuées. Elles ont été commandées pour l'instant et on ne connaît pas le quota qui nous a été attribué. On a fait une commande de 70 places paralympiques pour des sessions masculines / féminines et plutôt le week-end ou en soirée pour pouvoir y accéder puisque ce sera en période scolaire.

Monsieur BENHAROUS.- S'il n'y a pas d'autres prises de parole ou interrogations sur le sujet, je vais mettre aux voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Qui ne prend pas part au vote ? Deux ne prennent pas part au vote.
La délibération est adoptée, avec une abstention et deux non-participations au vote.

6. DROIT D'ENTREE TENNIS ET PADEL ET MISE À DISPOSITION DE MATERIEL

La délibération suivante, toujours Richard sur un autre sujet sportif, peut-être moins sujet à débat, le tennis et le padel. Je te laisse évoquer ces droits d'entrée et la mise à disposition du matériel.

Monsieur LE PONTOIS : Dans le cadre des travaux de construction de la centrale de géothermie, la Ville des Lilas a entamé une réhabilitation de son complexe sportif destiné au tennis. Ainsi, deux courts de tennis extérieurs existants ont été totalement requalifiés, pour ne

pas dire détruits. De même, un nouveau court de tennis et deux courts de padel couverts ont été créés et inaugurés très récemment. Enfin, une fois la centrale de géothermie en fonction, un dernier cours extérieur sera requalifié, reconstruit. Au final, avec la halle de tennis couverte attenante, la Ville se dote d'un complexe moderne et fonctionnel dédié au tennis et au padel que les pratiquants et pratiquants de ce sport attendent depuis plusieurs années.
Les droits d'entrée permettant d'utiliser les cours de tennis n'ont pas évolué depuis plus de dix ans. De plus, la création des cours de padel oblige à adapter les tarifs pour cette nouvelle activité. De surcroît, pour répondre à une demande des usagers, un service de location de raquettes va être mis en place.
L'objet de la délibération concerne donc les tarifs. Pour une heure de location, pour les Lilasiens, en court couvert à 20 €, et en court non couvert à 15 € et en padel 25 €. Pour les non Lilasiens, en court couvert 30 €, en court non couvert 20 €, et en padel 40 €, et 5 € la location de raquettes pour une heure.
Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les tarifs des droits d'entrée sur les courts de tennis et de padel et ceux de la location de raquettes.

Monsieur BENHAROUS.- Merci Richard. Peut-être un mot pour dire que d'abord, je suis content que l'on puisse disposer de cette offre de padel désormais aux Lilas, mais dire surtout que je suis content que l'on puisse avoir une offre accessible de padel aux Lilas. Je ne connaissais pas bien le padel, mais quand j'ai regardé les prix ailleurs, on risque d'avoir une demande très forte aux Lilas. Quand on regarde ce qui se passe ailleurs, c'est souvent des structures privées qui gèrent ce genre de courts et c'est beaucoup plus cher. Or, on a la volonté que le sport, celui-là comme les autres, soit accessible à tout le monde. Donc je suis content qu'on puisse offrir cette offre. Et puis, vous dire que celles et ceux qui n'ont pas pu être la semaine dernière à l'inauguration de cette halle avec nos deux courts de padel (on dit des « pistes » de padel, j'apprends des choses chaque jour) et ce court de tennis couvert que nous avons créé, une session de rattrapage sera offerte puisque le club de tennis organise dans le cadre d'Octobre rose, une session de tennis avec des frais d'inscription qui seront donnés dans le cadre d'Octobre rose. Je crois que c'est le dimanche 15 octobre. toutes et tous sont les bienvenus pour venir jouer au tennis ou au padel dans le cadre d'Octobre rose le 15 octobre ou à d'autres moments, si vous le souhaitez.
Y a-t-il en dehors des demandes d'intervention sur cette délibération (moins problématique que les Jeux Olympiques, donc) ? Je vais la mettre aux voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?
Elle est adoptée à l'unanimité.

Je vous en remercie. Je passe la parole à Sander CISINSKI qui va nous évoquer la géothermie, la SPL UNIGEO et l'intégration d'une quatrième commune, la Ville de Romainville.

7. INTEGRATION DE LA VILLE DE ROMAINVILLE A LA SPL UNIGEO

Monsieur CISINSKI : Merci Lionel. Avant d'en venir à la délibération, peut-être quelques mots sur le projet de géothermie, projet d'importance pour la Ville. D'importance, d'une part car ce sont beaucoup de travaux à différents endroits de la ville, et d'autre part car ce projet s'inscrit directement dans notre volonté d'engager la Ville dans sa transition écologique.
La semaine dernière, nous étions avec Lionel, Christophe et les services à l'inauguration du chantier du puits de forage de la centrale. Tous les travaux se passent bien, On a pu vérifier. Un premier forage est descendu assez bas puisqu'il était à plus de 2000 mètres. un deuxième puits est en train d'être foré, à 1 500 ou 1 800 mètres. Pas de mauvaise surprise rencontrée par les techniciens sur place, tout se passe bien. Je vous encourage à participer aux différentes visites qui seront organisées ce samedi. Des visites sont également organisées avec les scolaires pour accompagner le jeune public pour visiter ces travaux. C'est vraiment très impressionnant.
Et puis, je l'ai évoqué un peu, il est important que les Lilasiens puissent être complètement intégrés à ces travaux parce qu'ils sont quand même pas mal impactés. Vous avez pu voir que, aux abords de la centrale, des travaux de voirie assez importants ont démarré, puisqu'une fois que la centrale sera opérationnelle, il faudra délivrer la chaleur auprès de tous les bâtiments d'habitation ou bâtiments publics qui seront alimentés. Et pour cela, il faut enterrer des gros tuyaux califugés qui sont assez volumineux. Ce sont encore des travaux importants, des désagréments pour les anciens, mais j'ai vraiment envie de dire que c'est doublement pour la bonne cause. parmi les objectifs de ce projet de géothermie, l'objectif est de réduire notre empreinte carbone en alimentant à peu près 4 500 logements aux Lilas pour plus de 20 000 logements au total pour le projet, ce qui correspond à une économie en émission carbone de 29 000 tonnes par an d'émission. C'est l'équivalent de la suppression de 20 000 voitures à peu près. on parle vraiment d'une économie carbone assez importante. En plus de ces logements qui sont pour l'essentiel du logement social, je le rappelle, quelques copropriétés privées seront raccordées. Il faut un minimum d'appartements et d'habitations pour que cela ait du sens économiquement. Et surtout pour la ville, quasiment tous les bâtiments

publics, gymnase Liberté, la mairie, les écoles, seront raccordés à la géothermie. cela constituera à terme également une économie significative.
Dernier point sur les chiffres, des questions se sont posées pendant la montée du projet de la SPL à combien nous allons vendre les mégawatts de chaleur dans un contexte où le prix de l'énergie varie du tout au tout d'une semaine sur l'autre. Le choix qui a été fait est raisonnable, ou en tout cas de sécuriser le projet. Aujourd'hui, le prix de la chaleur qui sera proposé aux Lilasiens et à l'ensemble des clients de la SPL devrait être à peu près à 10 % moins cher que le prix de la chaleur tel qu'il est aujourd'hui.
C'est donc un projet qui avance bien, tellement bien et sur des bases tellement intéressantes que nos amis de Romainville ont émis le souhait de rejoindre le projet, ce qui n'était pas prévu initialement. Cela ne pose évidemment pas de problème de nous rejoindre. La question était de savoir s'ils n'allaient pas finalement nous « piquer » de la chaleur pour être à terme en déficit de chaleur et on ne pourra pas raccorder tous ceux qu'on veut raccorder. La réponse est non. Les besoins de Romainville peuvent être largement couverts, d'autant plus qu'en développant le projet, on s'est rendu compte d'une petite difficulté technique pour alimenter l'ensemble des logements de nos amis pantinois qui était tout simplement la traversée du canal. La traversée du canal est un problème technique qu'il est possible de résoudre, mais de manière relativement onéreuse. Et donc, on a trouvé une solution de contournement pour alimenter les quartiers de Pantin qui ne pouvaient pas être alimentés facilement, en passant un accord avec un autre projet de géothermie qui est celui de Bondy (si je ne dis pas de bêtise). la SPL UNIGEO achètera de la chaleur à cette autre centrale géothermique pour la distribuer et alimenter l'ensemble des ensembles d'habitations pantinois. Cela libère encore un peu de capacité pour notre projet. Et donc je le redis, l'arrivée de Romainville dans le projet n'obère aucune de nos possibilités à terme de raccorder d'autres habitations au projet. Voilà pour ce petit point sur le projet. La résolution proposée est d'accepter que la Ville de Romainville rejoigne les villes déjà actionnaires de la SPL. Romainville intégrera la SPL au même titre et avec le même niveau d'investissement que la Ville des Lilas et que la Ville du Pré-Saint-Gervais. Sachant que la Ville de Pantin a une part beaucoup plus importante parce qu'elle va absorber à terme une part plus importante de l'énergie dégagée.

Monsieur BENHAROUS.- Merci. Il semblerait donc que l'on peut encore s'inscrire pour une matinée de visites (je crois que c'est toutes les demi-heures) qui permettront de visiter le chantier. C'est un chantier qui vaut le coup d'être vu pour comprendre le fonctionnement de la géothermie et observer ce chantier à proximité immédiate de notre parc des sports.
Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Christophe.

Monsieur PAQUIS : Une petite rectification, ce n'est pas Bondy mais Bobigny qui est à côté... (avec Bondy, c'est très compliqué pour que cela arrive, c'est un peu loin !). Sur les sciences de l'éducation, il faut savoir qu'une fois la centrale construite, et même avant, pendant les travaux, mais surtout après, il y aura toujours des cycles possibles de visites, d'explications, avec aussi bien les écoles, collèges, lycées, tout le monde. On va s'habituer à mettre un peu plus de sciences avec cette centrale de géothermie !

Monsieur BENHAROUS.- C'est une vraie expérience scientifique. J'ai appris des tas de choses sur la composition des boues, le fonctionnement du cycle de chaleur de l'eau. Pour nos élèves, c'est une expérience intéressante. Daniel.

Monsieur GUIRAUD : Si j'ai bien compris, en raison de la contrainte technique du canal de l'Ourcq, Pantin va maintenir son investissement à la hauteur prévue initialement et pourra alimenter avec notre bassin commun toute la partie sud du canal de l'Ourcq. Et pour la partie nord, alors que Pantin n'a pas contribué à l'investissement de la géothermie de Bobigny, on achète, puis on refourgue à Pantin et tout le monde s'y retrouve. Tout le monde s'y retrouve dans la mesure où on peut acheter de l'énergie à Bobigny. Que se passe-t-il si Bobigny n'est pas en mesure de produire suffisamment, au-delà de son propre réseau de géothermie, pour permettre de résoudre le problème qui occasionnait aux voisins de Pantin ? Est-ce que l'on en est sûr ? Si les ingénieurs ont vu tardivement cette histoire de canal, on peut imaginer aussi qu'ils n'ont pas une vision prospective très fine des capacités de production de Bobigny.

Monsieur CISINSKI : Ils sont plutôt en surproduction. En tout cas, ils ont de la capacité à fournir. J'ai oublié de le dire, mais le fait de faire rentrer Romainville dans le projet permet d'optimiser les coûts et les investissements du projet. Une fois que l'investissement sur la centrale est fait, plus on est à même d'utiliser toute la chaleur qu'on extrait et la commercialiser concrètement, plus on fait baisser le coût et plus vite on amortit l'ensemble. J'imagine que Bobigny, c'est la même logique et qu'ils voient plutôt d'un bon œil de nous vendre une petite partie de leur chaleur qu'aujourd'hui ils ne commercialisaient pas.

Monsieur PAQUIS : Pour confirmer ce que dit Sander , il ne faut pas oublier que c'est le Sipperec qui est à l'origine des deux centrales et qui gère toutes les études. S'il s'est trompé, cela ne marchera pas. Mais il ne s'est pas trompé.

Monsieur BENHAROUS.- Je sais que le maire de Pantin est très vigilant et il avait raison puisqu'il était rentré avec des quartiers qu'il souhaitait raccorder, donc il voulait vérifier. Quand on connaît le maire de Pantin, on sait qu'il est vigilant à ce genre d'intérêt. Et pour nous, aux Lilas, l'autre intérêt, le fait de remplacer un quartier lointain de Pantin, avec en plus un canal à traverser, par un quartier proche de la centrale, Romainville, fait baisser le coût de la chaleur globale puisque les frais de réseau sont moins importants avec un raccordement immédiat. La réalité est qu'il y a eu des choix politiques antérieurs qui étaient ce qu'ils étaient et sur lesquels il n'y a pas de jugement à porter, mais au regard de l'emplacement géographique de la centrale, l'intégration d'une partie de la ville de Romainville est légitime. On rattrape peut-être des choix précédents qui reviennent à davantage de normalité.
On peut mettre au vote cette délibération ? On vote pour ou contre Romainville. Oui, pardon Hélène.

Madame BERTHOUMIEUX : Une dernière question. Dans le document, il est précisé une quantité de kilowattheures pour lequel Romainville s'engage. Je n'ai pas très bien compris par rapport à ce que tu disais. Est-ce qu'ils rentrent dans le projet avec une quantité fixée ou au même titre que Les Lilas où j'ai l'impression qu'on n'est pas limité ?

Monsieur CISINSKI : Cela rejoint un peu la question de Daniel. Pour sécuriser et être certain de ne pas déstabiliser à terme le modèle et que les villes actuellement présentes dans la SPL ne se mordent les doigts d'avoir fait rentrer Romainville, on a capé à 40 gigawattheures la capacité de Romainville.

Monsieur BENHAROUS.- Romainville a fait le choix de ne pas rentrer dans le projet. Il était normal qu'on puisse non pas fixer nos conditions, mais voilà. Donc il y avait la volonté que Romainville soit à part entière membre du projet, comme les autres villes. La contribution financière de Romainville est la même que celle des Lilas et du Pré-Saint-Gervais, moitié moins que celle de Pantin qui est une ville deux fois plus importante. Et la part de Romainville à la gouvernance est la même que celle des Lilas et du Pré Saint-Gervais. Par contre, on voulait s'assurer la capacité, notamment nous, de conserver une capacité de chaleur suffisante pour, par exemple, raccorder le quartier du Fort lorsque le projet du Fort aura vu le jour. Et on voulait vérifier au regard de ce que la centrale devrait produire. On a dit à Romainville, *il reste telle capacité de chaleur, on vous propose ça, à vous de répartir sur votre territoire.* Voilà comment les choses ont été décidées.

Je mets au vote la délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?
Elle est adoptée à l'unanimité.
Je vous en remercie.

Le point suivant présenté par Christian, instauration d'une taxe de séjour pour l'année 2024.

8. INSTAURATION D'UNE TAXE DE SEJOUR

Monsieur LAGRANGE : Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme vous le savez, la Ville des Lilas est une ville agréable à vivre, tant d'un point de vue culturel que sportif, éducatif, commercial (on en a parlé il y a quelques instants), mais aussi en tant que ville médicale. Elle est aussi touristiquement attractive aujourd'hui par son histoire mêlée à la grande histoire de France, par son urbanisme ancien et moderne, par son passé industriel et mémoriel, mais demain par l'ouverture d'un parc régional, par la proximité des Jeux Olympiques dont on a parlé il y a quelques instants, et le passage de la Flamme aux Lilas par l'ouverture d'un musée national, voire international dédié aux femmes dans la résistance et la déportation, et toujours avec le soutien de Seine-Saint-Denis Tourisme.
La Ville des Lilas est aussi d'un accès facile avec cinq lignes de bus, la ligne 11 qui permet aux leaders d'être à moins de 20 minutes du centre de Paris avec le tramway. La ville est proche de tout. Proximité de trois aéroports, proximité des gares, proximité des centres d'exposition, on est à peu près au centre du monde de tout.
Cette situation se traduit cependant par le développement de meublés et de résidences de tourisme et le risque est que cette pratique ne se transforme en accès encore plus difficile pour le logement locatif. Même si nous n'avons pas de palace cinq étoiles, de grands hôtels ou de campings de luxe, la Ville des Lilas possède une capacité de près de 300 nuitées avec cet hôtel et 20 meublés de tourisme. C'est pourquoi nous souhaitons instaurer une taxe de séjour qui vise à limiter l'essor de ce phénomène. Les tarifs sont en votre possession varient de 0,80 € à 1 €. Ces tarifs tiennent compte du barème fixé par le législateur.

Nous vous demandons donc, chers collègues, d'approuver l'instauration de cette taxe de séjour, dont le montant abandonnera les recettes communales.

Monsieur BENHAROUS.- Merci Christian. Je compléterai simplement en disant que c'est le premier étage d'une fusée qui en comptera deux et qui a comme objectif très clairement de regarder comment nous pouvons réguler, limiter la location saisonnière de meublés, ce qu'on appelle parfois « les Airbnb » qui se multiplient et qui pour le coup, déstabilisent profondément le marché locatif dans une zone où l'accès au logement locatif est compliqué. Le premier étage est la taxation. Je ne crois pas que ce soit l'outil le plus efficace mais le seul dont on dispose. Le deuxième est en cours d'étude. Il dépend des compétences d'Est Ensemble. Il consiste à imposer à ceux qui font de la location de meublés temporaires une compensation. Globalement, je mets un appartement, je dois assurer une offre locative. C'est très dissuasif par rapport aux meublés temporaires. Là, il nous faut un peu plus de temps. C'est que c'est à l'échelle d'Est Ensemble que la compétence appartient. On utilise l'outil à notre disposition aujourd'hui, et Est Ensemble, je l'espère en tout cas, pourra mettre en place cet outil de compensation qui permettra de dissuader davantage cette possibilité de location de meublés temporaires qui se multiplient. Il suffit de se promener aux Lilas pour voir de plus en plus de gens avec des petites valises à roulettes, arriver le matin ou repartir le soir. On sait très bien ce que cela signifie en termes de location et de difficultés pour les Lilasiens d'avoir accès à du logement locatif. Daniel ?

Monsieur GUIRAUD : Est-ce que cela obéit à l'obligation d'épouser les contours de la totalité du périmètre de l'établissement public territorial ? Ou est-ce que l'on peut zoner ?

Monsieur BENHAROUS.- Je crois qu'il n'est pas possible de zoner. C'est une compétence territoriale et le territoire doit l'adopter pour l'ensemble des neuf villes. D'où la nécessité de travailler ensemble parce que les problématiques liées à ce type de comportement ne sont pas exactement les mêmes aux Lilas, au Pré-Saint-Gervais, à Bondy ou à Bobigny. Mais la solidarité entre les communes joue. Et je crois qu'on est en train de se rendre compte, notamment avec les Jeux Olympiques, que cela va concerner l'ensemble des communes du territoire, d'où la nécessité de travailler ensemble.
Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Je vais la mettre aux voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?
Elle est adoptée à l'unanimité.
Je vous remercie.

Délibération suivante, je donne la parole à Madeline DA SILVA pour la dénomination d'une place Marie Trintignant.

9. DENOMINATION D'UNE PLACE MARIE TRINTIGNANT

Madame DA SILVA : Merci Monsieur le Maire. 118 sont le nombre de femmes qui ont été tuées par leur conjoint ou leur ex-conjoint en France au cours de l'année 2022. Le 1er août 2003, c'est Marie Trintignant, grande actrice française, qui mourait six jours après avoir été rouée de coups par son compagnon Bertrand Cantat, en marge d'un tournage en Lituanie. En 2003, le terme de *féminicide* n'existait pas. D'ailleurs, si l'on s'en tient aux titres d'articles de presse de l'époque, on pourrait croire également que le terme de *violences conjugales* non plus. Au mieux, il s'agissait d'un accident, d'une dispute qui a mal tourné, d'une bagarre. Mais pire encore, c'est le champ lexical *romantique*, celui de la *passion* et de *l'amour* qui est utilisé par la presse, le *drame passionnel, l'amour tellement fort qu'il pousse à tuer.* La presse nous a servi une forme de fiction où deux acteurs et actrices ont fini leur idylle dans une mort presque inévitable. Le problème de ce traitement médiatique est qu'il permet de co-responsabiliser l'auteur et la victime des violences qui conduisent à la mort. Plus encore, il n'était pas rare de voir Bertrand Cantat présenté comme une victime, lui aussi, poussé à bout par un je ne sais quoi qui l'aurait amené à frapper sans pouvoir s'arrêter.
Si j'évoque ce fait devant vous aujourd'hui, c'est que Marie Trintignant, bien malgré elle, a rendu plus clair le faux schéma si présent dans l'opinion publique selon lequel les femmes ne mourraient pas de la violence de leur conjoint, mais de leur hystérie à elles ou d'une passion démesurée.
Si la presse a une responsabilité dans la manière dont elle a rendu en partie Marie Trintignant responsable de sa propre mort, elle a aussi avoué à travers ses titres sa méconnaissance du sujet. Elle a permis de rendre clair, *a contrario*, que pour beaucoup de Français, à ce moment-là, les violences dans le couple sont des affaires privées et malheureusement, on considère qu'on ne se mêle pas des affaires privées. Ce traitement médiatique a autant été banalisé qu'il a choqué les

associations. C'est comme si pour de nombreuses féministes, Marie Trintignant devenait médiatiquement le visage de l'une de ces femmes qui meurent chaque année sous les coups de leur conjoint. Ce mauvais traitement médiatique, une fois encore, a été pour elle une manière de montrer le regard banalisant d'une société tout entière sur ces mortes. L'avocate et militante des droits des femmes, Gisèle Halimi, avait d'ailleurs averti dès cet été 2003 : « *la violence conjugale tue, Marie Trintignant par sa fin tragique, en devient un symbole* ».
Depuis, grâce au collectif féministe, un gros travail a été fait et la levée du niveau de conscience est enfin parvenue à nommer ces crimes pour ce qu'ils sont, des crimes de genre, la mort de femmes, entre autres, par leur conjoint ou ex-conjoint.
Aux Lilas, nous avons donc décidé de nommer une place en hommage à Marie Trintignant, d'une part pour honorer Marie Trintignant, la femme actrice qu'elle a été, ce qu'elle a réalisé et porté, et d'autre part, pour ne pas oublier Marie Trintignant, la femme assassinée par son conjoint. Pourquoi rendre hommage aux femmes qui donnent un visage à nos luttes ? D'une part parce qu'il faut se souvenir que c'est arrivé et que c'est encore possible, tous les deux jours et demi, je le rappelle, et donc beaucoup trop fréquent. Mais aussi parce que ces femmes qui sont le visage de ces luttes permettent le lien entre nos colères. Elles nous permettent de nous lever, de nous réunir et nous nous devons de nous souvenir d'elles aussi pour cela.
À travers cette place, c'est aussi l'occasion pour la Ville des Lilas de réaffirmer notre engagement dans nos politiques publiques pour lutter contre ces violences. J'en profite pour réaffirmer ici que les violences dans le couple, les violences sur les enfants, l'ensemble des violences sexistes et sexuelles ou intrafamiliales ne sont jamais des affaires privées. Elles sont politiques et nous concernent toutes et tous. Au moindre doute, nous devons les signaler.
Le Conseil municipal doit se prononcer sur les changements de dénomination de rues et de bâtiments. Il est donc proposé au Conseil d'approuver la nomination de la place située à l'intersection des rues des Bruyères, qui sera désormais dénommée place Marie Trintignant. Cela donnera d'ailleurs lieu à une cérémonie dans le cadre du 25 novembre, Journée internationale de lutte contre les violences à l'encontre des femmes. Je vous remercie.

Monsieur BENHAROUS.- Merci Madeline, à la fois de cette présentation et d'avoir eu l'initiative de cette dénomination qui me paraît plus que nécessaire et dont j'imagine, j'espère en tout cas, qu'elle fera l'unanimité parmi nous.
Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix cette délibération.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?
Elle est adoptée à l'unanimité.
Je vous en remercie.

10. AIDE EXCEPTIONNELLE D'URGENCE AUX VICTIMES DU SEISME AU MAROC ET DES INONDATIONS EN LYBIE

Monsieur BENHAROUS.- Je vais vous présenter très rapidement la dernière délibération de cette première série de délibérations à la place de Mathias Goldberg, qui l'aurait fait mieux que moi. En quelques mots, nous avons déjà évoqué au début de notre séance les catastrophes terribles qui ont frappé à quelques jours d'intervalle le Maroc puis la Libye. Vous le savez, la Ville des Lilas fait de la solidarité une de ses valeurs constitutives. Et face à de telles circonstances, il était inimaginable de manquer à notre devoir. Déjà, nous avons répondu à l'appel des associations locales mobilisées, notamment en mettant à disposition des bénévoles du Secours Populaire un stand dans notre marché pour y récolter des fonds. De même, si dans les semaines à venir, ces associations décidaient de lancer des collectes de produits de première nécessité par exemple, il semble que ce soit surtout d'argent dont elles ont besoin aujourd'hui, mais si les besoins changeaient, nous regarderions comment les accompagner et les soutenir, comme nous l'avons toujours fait.
Ce soir, il vous est proposé de voter une aide exceptionnelle destinée à venir en soutien des victimes et à entamer le colossal travail de reconstruction de ces deux pays. Cette aide, d'un montant de 3 000 €, sera versée au FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) géré par le ministère des Affaires étrangères, en lien avec les États frappés, et les associations humanitaires présentes sur le terrain.
Je ne sais si cette proposition suscite des demandes de prise de parole ou des commentaires ? *[Pas de demande de prise de parole]*
Je la mets aux voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?
Elle est adoptée à l'unanimité.
Je vous en remercie.

PARTIE II. IL EST PROPOSÉ DE VOTER LES DÉLIBÉRATIONS 11 À 24 SANS PRÉSENTATION NI ÉCHANGES, SAUF DEMANDE D'INTERVENTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL.

Monsieur BENHAROUS.- On entre dans la dernière partie de notre Conseil municipal, une série de délibérations que nous n'allons pas présenter, que je vais passer en revue les unes après les autres et les soumettre au vote.
Évidemment, je le dis à chaque fois, si sur telle ou telle délibération, l'un d'entre vous souhaite poser une question, faire une intervention, exprimer un point de vue, il m'interrompt et nous nous arrêtons aussi longtemps que nécessaire.

DIRECTION DES FINANCES

11. PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Le point suivant, perte sur des créances irrécouvrables. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? *[Pas de demande de prise de parole]* Je la mets aux voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?
Elle est adoptée.
Je vous en remercie.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

12. AVENANT A LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICES ENTRE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL EST ENSEMBLE ET LA COMMUNE DES LILAS - ANNEES 2021 A 2023

Point suivant, avenant à la convention de mise à disposition de services entre Est Ensemble et la commune des Lilas pour les années 2021 à 2023. Des demandes de prise de parole ? *[Pas de demande de prise de parole]* Je mets aux voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?
Adopté à l'unanimité.

13. TABLEAU DES EFFECTIFS

Le point suivant, création et la suppression d'emplois et l'actualisation du tableau des effectifs. Y a-t-il une demande de prise de parole ? *[Pas de demande de prise de parole]*
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?
Unanimité.
Merci beaucoup.

14. PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE – VOLET PRÉVOYANCE. CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE

Point suivant, la protection sociale complémentaire, le volet prévoyance, choix de l'attributaire. Cette prévoyance concerne les agents communaux. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?
Délibération adoptée à l'unanimité.

DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DE LA PRÉVENTION

15. AVENANT 2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL EST ENSEMBLE, LA VILLE DE ROMAINVILLE ET LA VILLE DES LILAS, DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN RÉGIONAL D'INSERTION POUR LA JEUNESSE (PRIJ)

Point suivant, avenant numéro 2 à la convention d'objectifs et de financement entre Est Ensemble et la Ville de Romainville et la Ville des Lilas concernant la mise en œuvre de ce qu'on appelle le PRI, Plan régional d'insertion pour la jeunesse.
Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Lisa.

Madame YAHIAOUI AUTIÉ : Merci Monsieur le Maire. très rapidement sur ce point, ce n'est pas un point qui nécessite de passer en délibération dans le sens où c'est une prolongation d'une convention qu'on a déjà signée. et, comme on l'a signée un peu en retard par

rapport au démarrage du programme qui s'est fait progressivement, c'est simplement une prolongation de ce programme.
La seule chose que je veux dire, à l'heure où on se parle, les subventions liées au PRIJ risquent d'être arrêtées par la Région. nous nous battons fortement avec les personnes qui travaillent sur ce projet, notamment Est Ensemble pour avoir une prolongation de ce dispositif qui, je le rappelle, permet à des jeunes sortis des radars d'insertion, par l'intermédiaire d'un éducateur de rue dont c'est le travail et la mission, d'avoir accès à des dispositifs d'emploi, d'insertion, en tout cas d'être mieux guidés qu'ils l'étaient jusqu'à présent. C'est quand même plus de 600 jeunes qui ont été approchés et aujourd'hui, plus de 250 sont suivis par ce dispositif. Et on peut juste s'inquiéter, s'il s'arrête du jour au lendemain, d'ici six mois, que vont devenir ces jeunes pris en charge pour aller vers l'emploi, la formation ou un projet de sociabilisation. j'espère que ce n'est pas la dernière fois qu'on en parlera et qu'on aura des bonnes nouvelles à annoncer bientôt et de nouvelles conventions à signer. Merci !

Monsieur BENHAROUS.- Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je mets aux voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?
Adopté à l'unanimité.

DIRECTION DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

16. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2023 A L'ASSOCIATION EST EN JEUX

Délibération suivante, attribution d'une subvention pour l'année 2023 à l'association Est en Jeux, qui propose une activité de ludothèque. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? *[Pas de demande de prise de parole]*
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?
Adopté à l'unanimité.

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

17. TARIFS DU FESTIVAL DU FILM FEMINISTE

Point suivant, les tarifs du Festival du film féministe qui commence très bientôt et auquel nous sommes certains de vous retrouver nombreuses et nombreux. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? *[Pas de demande de prise de parole]*
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?
Adopté à l'unanimité.

DIRECTION DE L'EDUCATION ET DE L'ENFANCE

18. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT SUR LA SUBVENTION AU BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR (BAFA) ET AU BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR (BAFD) ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE SAINT-DENIS ET LA VILLE DES LILAS

Point suivant, convention d'objectifs et de financement sur la subvention au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et au brevet d'aptitude de fonction de directeur (BAFD) entre la CAF de Seine-Saint-Denis et la Ville des Lilas. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? *[Pas de demande de prise de parole]* Je mets aux voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?
Unanimité.

19. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT SUR LE PILOTAGE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE PAR LE CHARGE DE PROJET TERRITORIAL ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE SAINT-DENIS ET LA VILLE DES LILAS

Délibération suivante, convention d'objectifs et de financement sur le pilotage de la convention territoriale globale entre la Caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis et la Ville des Lilas. Pas de demande de prise de parole ? *[Pas de demande de prise de parole]*
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?
Adopté à l'unanimité.

DIRECTION DE LA TRANQUILLITE PUBLIQUE

20. ADOPTION DE L'AVENANT N°1 DE LA CONVENTION COMMUNALE DE COORDINATION ENTRE LA POLICE NATIONALE ET LA POLICE MUNICIPALE DES LILAS

Point suivant, adoption d'un avenant de la convention de coordination entre la police nationale et la police municipale des Lilas. Pas de demande de prise de parole ? *[Pas de demande de prise de parole]* Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas son heure ?
Adopté à l'unanimité.
Je vous en remercie.

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA PRÉVENTION

21. ADOPTION DE LA CONVENTION DE RÉSERVATION DE DEUX LOGEMENTS DANS UNE OPÉRATION D'ACQUISITION / AMÉLIORATION DU BAILLEUR SOCIAL IMMOBILIÈRE 3F AU 136 RUE MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY 93260 LES LILAS

Délibération suivante, adoption de la convention de réservation de deux logements dans une opération d'acquisition, amélioration du bailleur social 3F, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? *[Pas de demande de prise de parole]* Je mets aux voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?
Adoption à l'unanimité.

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES

22. ADOPTION DE LA CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATIONS ENTRE LA VILLE DES LILAS ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL EST ENSEMBLE RELATIVE A L'AMÉNAGEMENT DU TRONÇON DÉMONSTRATEUR DU GRAND CHEMIN

Points suivant, adoption de la convention de superposition d'affectation entre la Ville des Lilas, l'établissement public territorial Est Ensemble sur l'aménagement du tronçon démonstrateur du Grand Chemin dont les travaux devraient démarrer dans les mois qui viennent, d'ici la fin de l'année, on l'espère. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je mets aux voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?
Adopté à l'unanimité.
Merci beaucoup.

23. AVIS DE LA VILLE DES LILAS SUR LE RLPI ARRÊTÉ PAR L'EPT EST ENSEMBLE

Point suivant, projet arrêté de règlement local de publicité intercommunal d'Est Ensemble, chaque ville devant donner un avis sur ce projet arrêté par Est Ensemble lors d'un précédent Conseil de territoire. Pas de demande de prise de parole ? *[Pas de demande de prise de parole]*
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?
Adopté à l'unanimité.
Merci beaucoup.

24. MODIFICATIONS DE LA CONVENTION DE COOPÉRATION ENTRE LA VILLE DES LILAS ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL EST ENSEMBLE RELATIVE À LA MISE EN APPLICATION DU « PLAN ARBRES » D'EST ENSEMBLE

Dernière délibération, modification de la convention de coopération entre la Ville des Lilas et Est Ensemble sur la mise en application du « Plan Arbres » d'Est Ensemble. Pas de demande de prise de parole. Je vais donc mettre aux voix pour la dernière fois ce soir.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?
Adopté à l'unanimité.
Merci beaucoup.

Je vous souhaite à toutes et à tous, mes chers collègues, une excellente soirée.

(La séance est levée à 21h35).

Le Secrétaire de séance,

Patrick BILLOUET